

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 17 janvier 2019 fixant le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2019

NOR : MENH1833947A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 17 janvier 2019, le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2019 est fixé à 80, répartis selon les spécialités suivantes :

- allemand : 2 ;
- anglais : 9 ;
- espagnol : 4 ;
- italien : 1 ;
- arts plastiques : 3 ;
- économie et gestion : 3 ;
- éducation physique et sportive : 8 ;
- histoire-géographie : 7 ;
- lettres : 12 ;
- mathématiques : 8 ;
- sciences de la vie et de la terre : 3 ;
- biotechnologies génie biologique : 2 ;
- physique chimie : 6 ;
- sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles : 2 ;
- établissements et vie scolaire : 10.